

## Conseil Municipal du 8 Novembre 2017

Présents : CHEVALEYRE Daniel, BLANQUET Gilles, MALGUID Ginette, MONCOURIER Martine, GOULESQUE René, AIRE Sophie, FERRADOU Claire, VALETTE Marie Anaïs, FONTY Thierry

Excusés : GOUTILLE Yves, FRAYSSE Thomas

Représentés : BON Dominique, AURIEL Alain, VILLARD Pierrick

Absents : MORILLE Fabienne

Secrétaire de séance : Claire FERRADOU

### **\* Compétences CCSA**

En conséquence de l'instauration de la fiscalité professionnelle unique à l'échelle de la CCSA et des conclusions du rapport de la CLECT le conseil municipal donne pouvoir au Maire en ce qui concerne la mise en œuvre du rapport portant sur l'évaluation des charges transférées inhérentes à l'extension des compétences communautaires à savoir :

- L'élaboration, l'approbation, le suivi et la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Le conseil municipal approuve la modification et mise à jour des statuts de la CCSA et transfert à la CCSA les trois compétences suivantes :

- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire :  
Sont déclarés d'intérêt communautaire : les voiries des zones d'activités et les voiries d'équipements communautaires.
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes
- Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations, dans les conditions prévues à l'article L1211-7 du code de l'environnement

**\* Suite à la loi NOTRE**, les 3 zones d'activités économiques situées sur le territoire de la CCSA (2 à Lanobre et 1 à Ydes) relèvent désormais de sa compétence et les conditions financières et patrimoniales sont définies par délibérations concordantes de la CCSA et de la majorité qualifiée des communes membres.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre : Zones du Péage et de Larnier à Lanobre et zone artisanale nord à Ydes.

- \* **Une étude est en cours** pour l'installation de panneaux solaires à la piscine.
- \* **Evaluation des « segments »** de route concernée pour la DETR 2018.
- \* **Location** des appartements route de bort et place de l'église.
- \* **Révision** des loyers à hauteur de 0.90 %.
- \* **Pas d'augmentation** pour l'assainissement en 2018.
- \* **Autorisation** dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018.
- \* Indemnité du Receveur Municipal
- \* Compte tenu du retard important quant aux versements des subventions, un prêt relais est nécessaire : 200 000 € à 0.50 %.
- \* Vente de terrains à Les Ourdières et Chemenet
- \* Suite à avancement de grade, modification de 4 postes d'agent :  
Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe (35h), Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe (29h30), Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe (29h), Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe (29h30)
- \* A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2018, passage en CDI d'un agent ayant fait de nombreux CDD.
- \* Les ateliers à l'école sont renouvelés : Marmiton, Speak English, Vannerie, Arts Plastiques